



Compte-rendu du Conseil Syndical en date du 24 juin 2025

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : CRAVE Bruno - GEORGES Christophe - SORET François MARCHAL Alain

Délégué titulaire absent ou excusé : Mme HARZIC Emilie - MM. FARQUE Alexandre – STOUFF Jean-Paul

Le Conseil Syndical a choisi pour secrétaire Monsieur CRAVE Bruno.

Monsieur le Président remercie les délégués pour leur présence et donne lecture de l'ordre du jour.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2025

Délibération

Les délégués, à l'unanimité, approuvent la décision modificative N°1 au Budget Primitif 2025, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>011 – Charges à caractère général</u>				
604 - Achats d'études - prestations de services	1 100,-			
<u>67 – Charges exceptionnelles</u>				
673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 100,-		
	1 100,-	1 100,-		

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE – ANNEE 2024

Délibération

Monsieur le Président donne lecture du rapport annuel sur le service de l'année 2024 (chaque délégué a été destinataire d'un exemplaire).

Ce rapport reprend les indicateurs techniques et financiers, selon notamment l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 qui stipule que le Président doit présenter ce rapport au Conseil. Il demande ensuite aux délégués de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, décide, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le rapport annuel de l'année 2024 présenté par le Président, sur le service public de l'eau potable.

Chaque commune adhérente au Syndicat sera destinataire de ce rapport qui sera soumis au Conseil Syndical pour approbation. Le rapport annuel sera transmis à Monsieur le Préfet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX

Renouvellement de la conduite à ROMAGNY-sous-ROUGEMONT – dernière tranche

Les travaux sont reportés à l'année prochaine. Pas de nouvelles concernant la demande de subvention DETR. Le dossier est entre les mains du Préfet.

Pour la demande de subvention de l'agence de l'eau, il faut attendre la publication des données sur SISPEA (Observatoire des service publics eau et assainissement) reportée cette année à fin juin/début juillet.

Interconnexion Bourg-sous-Châtelet / Saint-Germain-le-Châtelet

Montant total de la dépense : 77 291.65 € pour le Syndicat (50 % de 154 583.30 € HT)

Attribution d'une subvention de 15 500 € DETR soit 20.05 %

Attribution d'une subvention de 34 981 € soit 45.26 %

Montant TOTAL des subventions : 50 481 € (65.31 %)

26 810.65 € à la charge du Syndicat.

Branchements électriques LEVAL 1 et 2

Les travaux sont terminés, les deux branchements ont été réalisés, ainsi que la mise en route. Il reste le démontage du poste : offre ENEDIS : 4 480.90 € HT pour la dépose de l'équipement HTA/BT du poste et 4 662.62 € HT pour la démolition du poste, soit un total de 9 143.52 € HT ;

D'autres devis ont été demandés pour la démolition du poste.

Travaux d'étanchéité

L'étanchéité est terminée à Leval II. Il reste les couvertines à poser au réservoir des Hauts-Champs (2^{ème} quinzaine de Juillet).

DIVERS

Réunion CCVS le 2 juillet 2025

Une réunion aura lieu le 2 juillet pour la présentation du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux et le Plan Interne de Crise par le cabinet IRH.

- Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux :

Le Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau potable (PGSSE) est une stratégie globale, concertée et dynamique de la sécurité sanitaire de l'eau. Elle repose sur une approche de gestion préventive des risques sanitaires susceptibles d'altérer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Le PGSSE s'inscrit sur une démarche d'amélioration continue, qui comporte des dispositions techniques, opérationnelles et organisationnelles visant à identifier les dangers et vulnérabilités, à mettre en oeuvre les actions qui concourent à la maîtrise des risques identifiés et à évaluer régulièrement l'efficacité de ces actions. **Cette démarche doit être pilotée par la personne responsable de la production et/ou de la distribution d'eau (PRPDE)** afin de définir des solutions concrètes et pragmatiques adaptées aux enjeux et problématiques locales.

- Plan Interne de Crise :

Alimenter la population en eau potable et maintenir l'eau dans le réseau.

Un plan interne de crise pour l'alimentation en eau potable a donc pour objectifs : de définir le niveau des besoins de la population en fonction de la vulnérabilité de ces personnes et de différents degrés de défaillances des installations d'eau potable,

D'éviter la coupure d'alimentation en eau des réseaux d'adduction,

De préciser les mesures à mettre en place avant pendant et après la crise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22 heures.